

Aéroclub de Colmar

Assemblée Générale ordinaire du 14 avril 2018

Stéphane Wagner, Président, a ouvert la séance avec 42 membres présents. En introduction, il a rappelé le travail fourni par les deux Trésoriers, Jean-Pierre Martin et Jean-Pierre Conrad pour l'intégration de la comptabilité du club dans le système Aérogest.

1 - Rapport moral du Président

La principale action programmée pour 2018 est le passage de l'Aéroclub sous le régime DTO (Declared Training Organisation). Ce régime d'agrément de l'école de pilotage par l'Aviation Civile a été obtenu par la FFA, en alternative à l'ATO adapté aux écoles professionnelles mais trop contraignant pour les aéroclubs.

Le dépôt des dossiers pour l'agrément « DTO » sera ouvert à compter du 7 avril 2018 avec une date limite attendue en 2019.

Tous les clubs affiliés FFA seront acceptés sur simple dépôt de la déclaration. Mais pour conserver l'agrément DTO, ils devront en respecter le cahier des charges sous contrôle de la DGAC.

Les DTO sont habilitées à dispenser les formations pour le BB, le LAPL(A), le PPL(A), les qualifications complémentaires (voltige, montagne ...) et la formation aux différences. En revanche elles ne peuvent former pour l'IFR ou la qualification bimoteur, formations réservées aux ATO.

La possibilité de délivrer des Brevets de Base (BB) est maintenue jusqu'en avril 2020.

L'organisme approuvé DTO doit pourvoir trois postes de responsabilité :

- représentant légal (généralement le Président)
- responsable pédagogique (généralement le chef pilote)
- correspondant prévention sécurité.

Il doit mettre en place une Politique de la Sécurité.

Le président a fait appel à candidature pour le poste de correspondant sécurité.

L'année 2018 sera également un tournant dans la vie de l'école qui reposait depuis plusieurs années sur l'instruction bénévole. Mais la reprise du recrutement par les compagnies aériennes va provoquer une pénurie d'instructeurs dans les clubs. Pour assurer son avenir, l'Aéroclub envisage donc de revenir à un emploi salarié et de recruter un chef-pilote en CDI. La charge de ce poste imposera toutefois des choix en terme d'investissement.

Il n'y a pas de Journées Portes Ouvertes programmées pour 2018. La société J-M Airshow organisera une manifestation aérienne sur le terrain le 30 septembre. Notre club sera partenaire de l'opération mais sans engagement financier.

2 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée 2017

Le Président a résumé les principaux points de l'Assemblée générale 2017, dont le PV a été diffusé par mail :

- un bilan 2016 tout juste équilibré avec un résultat d'exploitation de + 2 212,00 euros ;
- une saison 2016 handicapée par la fermeture pour travaux de la station essence (947 heures de vol)
- 101 membres en 2016.

En l'absence d'observations, le compte-rendu de l'Assemblée a été approuvé.

3 - Statistiques d'activité 2017

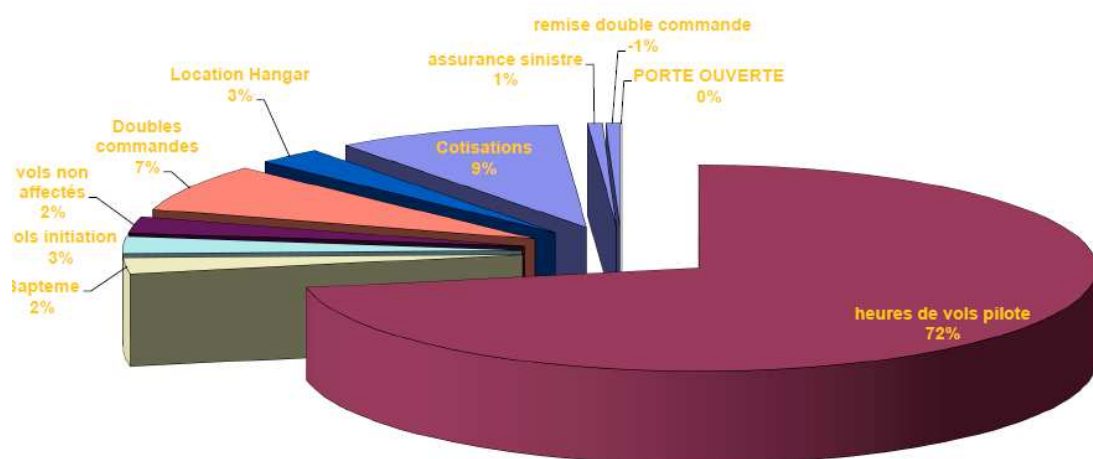
- ♦ 84 membres en 2017 dont 79 pilotes
- ♦ deux nouveaux pilotes licenciés PPL
- ♦ heures de vol :

	2016	2017
Solo	541	504
double-commande	406	590
Total général	947	1094
DR400 Ecoflyer LJ	86	218
Cessna 152 RT	215	203
DR221 CY	227	178
DR400 JN (location)	47	0
DR400 Ecoflyer AR	371	495
Total par avion	946	1094

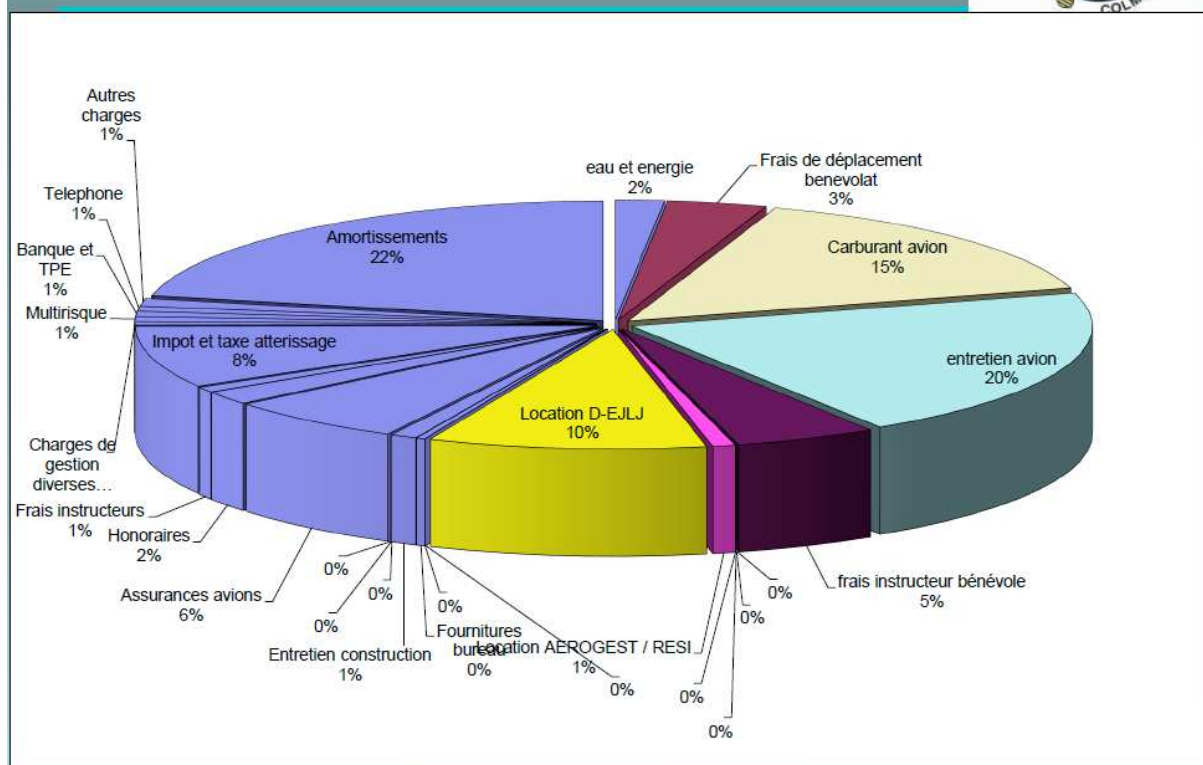
Observation : LJ avait été arrêté de vol pour cause technique durant une longue période en 2016.

4 - Rapport financier présenté par le Président

Présentation synthétique des grands postes budgétaires



■ PORTE OUVERTE	■ heures de vols pilote	■ Baptême	■ vols initiation
■ vols non affectés	■ Doubles commandes	■ Location Hangar	■ Cotisations
■ assurance sinistre	■ remise double commande		



Le poste amortissement qui représente 22% des dépenses concerne exclusivement les avions. Pour mémoire, le DR400 LJ ne fait pas l'objet d'un amortissement. Il est en location au prix de 95,00 euros TTC / heure coque nue + l'assurance RC et corps.

Les frais d'instructeurs sont constitués par la rémunération à l'heure de vol des instructeurs travaillant en auto-entrepreneurs.

Présentation du compte de charges

FFA		Détail bilan		AERO-CLUB COLMAR	
Recettes		Dépenses			
PORTE OUVERTE	0,00	eau et energie	3 343,00		
heures de vols pilote	139 978,56	Frais de déplacement benevolat	6 899,00		
Baptême	4 945,00	Carburant avion	30 383,00		
vols initiation	5 040,00	entretien avion	40 435,00		
vols non affectés	4 847,20	frais instructeur bénévole	9 827,20		
Doubles commandes	14 450,00				
Location Hangar	5 180,00				
Cotisations	17 805,00				
assurance sinistre	1 140,00	Location AEROGEST / RESI	1 584,00		
remise double commande	-1 102,50	Location D-E/LJ	19 202,00		
autres produits	2 629,00				
Subvention d'exploitation	9 698,00				
reprise sur provisions	9 950,00	Fournitures bureau	598,90		
		Entretien construction	1 872,00		
		Assurances avions	12 507,00		
		Honoraires	3 611,70		
		Frais instructeurs	1 420,04		
		Impot et taxe atterissage	16 494,00		
		Charges de gestion diverses	889,10		
		Multirisque	1 240,00		
		Banque et TPE	1 352,00		
		Telephone	1 314,00		
		Autres charges	2 050,06		
		Amortissements	42 779,00		
Chiffre d'affaire	214 560,26	Sous-Total	197 801,00		
transfert de charges	1,74				
TOTAL produit d'exploitation	214 562,00	TOTAL charges	197 801,00		
Résultat d'exploitation	16 761,00				

Le poste « Remise double-commande correspond au contrôle club (30 minutes de vol remises en compte pilote pour la part double-commande).

Conclusion : l'exploitation du club est en positif de + 16 761,00 euros.

La principale charge nouvelle attendue pour 2018 est le renouvellement des radios pour passer à la norme de 8,33 KhZ.

Présentation du compte de résultats
et du tableau des emprunts en cours au 31 décembre 2017

		RESULTAT		
BILAN Financier		Emprunt en cours		
Résultat Exploitation	16 761,00	Emprunt FFA (moteur AR)	0,00	
Résultat financier	-2 498,00	Emprunt HCLM 155K	7 321,42	
Résultat courant avant IMPOT	14 263,00	Emprunt HAAR 151K	6 875,19	
		Mat Informatique 6K	2 793,53	
		Emprunt moteur HAAR 36Mois	35 219,65	
Charge expéditionnel	0,00	Emprunt moteur BPCY 48Mois	0,00	
Bénéfice exercice	14 263,00	Total général emprunt	52 209,79	
Disponibilités au 31/12/17		12 987,60		

L'emprunt d'acquisition du DR400 F-HAAR est soldé. L'avion est désormais en pleine propriété.

Conclusion : le club arrive au bout de son plan d'amortissement d'emprunts et retrouve une capacité d'autofinancement.

L'Assemblée souhaiterait disposer d'un compte analytique d'exploitation par avion.

Une discussion s'est engagée sur le point de savoir s'il valait mieux privilégier l'utilisation du DR400 AR qui dégage à présent du cash flow ou celle du DR400 LJ en location. Il est toutefois à craindre qu'en cas de baisse significative d'activité, le LJ soit retiré de la location.

L'objectif visé est en théorie l'équilibre d'activité entre les deux avions. Aucune consigne n'est donc donnée pour réserver prioritairement l'un ou l'autre.

5 - Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Le tiers sortant du Conseil d'Administration est composé par :

- Jean-Pierre CONRAD
- Ivan DIETRICH
- Daniel GILBERT
- André KUSTER
- Stéphane WAGNER

Se sont déclarés candidats :

- Jean-Pierre CONRAD
- Cyril LANGIBOUT
- Daniel GILBERT
- André KUSTER
- Stéphane WAGNER

Aucune autre candidature ne s'étant déclarée, l'Assemblée a approuvé leur élection à main levée.

Le Conseil devra se réunir prochainement pour procéder au renouvellement intégral du Bureau : Président, Vice-Président, Trésoriers, Secrétaire Général, le mandat de Président étant échu.

6 - Information du Président sur la sécurisation des locaux

La sécurisation des locaux et la traçabilité des mouvements au club sont une obligation de moyens imposée par la DTO et par la mise en conformité à la récente convention d'occupation des sols signée avec l'exploitant de l'aérodrome.

A cette fin, l'Aéroclub mettra en oeuvre le plan suivant :

- sécurisation des clefs d'avion dans une boîte à verrous individuels
- nécessité de remplir la case départ pour libérer la clef de l'avion
- blocage du système Aérogest si les données « médical / licence / cotisation » ne sont pas à jour (imposé par l'aviation civile)

Aérogest n'est pas encore paramétré pour les règles d'entraînement minimum.

L'Assemblée fait toutefois des observations sur le caractère contraignant de ce plan. Elle s'interroge également sur les conditions de passation des clefs de l'avion d'un pilote à l'autre qui jusqu'à présent ne nécessitait pas la sécurisation des clefs.

7 - Interventions des membres de l'Assemblée et du Comité

Le passage en organisme agréé DTO imposera d'adopter un programme de formation validé par la Direction de l'Aviation Civile, de nommer un délégué à la sécurité, un responsable pédagogique (normalement le chef pilote) et un représentant DTO (normalement le Président).

Ivan n'ayant plus la disponibilité nécessaire pour le poste de chef pilote, le Président a récemment soumis au Conseil d'Administration la proposition de recruter Cyril Langibout en qualité de responsable pédagogique et chef pilote.

Cyril a présenté à l'Assemblée le programme qu'il propose de mettre en oeuvre pour se mettre aux normes DTO :

- mise en place de cours théoriques en salle
- mise à jour des check-lists
- mise à jour de la liste des équipements minima

- mise à disposition des pilotes d'un système de devis de masse et centrage
- nouveau livret de progression selon le modèle FFA.

L'Assemblée Générale a interrogé le Comité sur le financement de ce poste qui serait recruté sur la base d'un contrat à durée indéterminé.

Le club retrouvera à nouveau la charge d'un emploi salarié. Ce projet est rendu possible par la fin amortissements d'emprunts qui redonne au club une capacité de financement. Un retour économique est par ailleurs espéré de ce poste. Le club prend le risque de le couvrir financièrement sans relever les tarifs de vol et de cotisation. L'objectif visé est le retour à 120 membres et 1500 heures de vol.

En contrepartie cette charge nouvelle impose des choix en matière d'investissement. Le club renonce donc dans l'immédiat à tout projet concernant le DR400 LM qui demeure en réserve dans le hangar.

8 - Intervention sur les projets du gestionnaire de l'aérodrome

Aéroport de Colmar (ADC) souhaite recomposer les espaces de l'aérodrome pour développer les activités aéronautiques commerciales.

A cette fin, il envisage le déménagement du vol à voile du côté ouest. L'Aéroclub le remplacerait dans ses locaux actuels ce qui libérerait de la place pour de nouvelles activités.

Ce plan n'en est toutefois qu'au stade des réflexions préalables.

Stéphane Wagner a par ailleurs rappelé qu'en 2017, ADC avait décidé d'instaurer une redevance d'occupation des sols à la charge des associations sportives aéronautiques et de relever sensiblement le montant des loyers demandés aux propriétaires d'avions privés.

Les tarifs, calculés sur la base de 25,00 euros HT/m² par an, étaient exorbitants et de nature à rendre nos associations non viables économiquement. Dans le cas de notre aéroclub, le montant annuel demandé était de l'ordre de 25 000 euros par an.

Les usagers de l'aérodrome se sont regroupés pour s'opposer à la mise en oeuvre de cette tarification et négocier avec ADC. Le résultat a été positif. Les associations sportives non commerciales (aéroclub, vol à voile) continueront à bénéficier de la gratuité pour l'occupation du terrain. Cette crise qui mettait en jeu la survie même de notre association est résolue.

Le Président,
Stéphane Wagner

Le Secrétaire Général
Philippe Dufour